



Montpellier, le 14 DEC. 2023



AT / 10000

Direction Générale des Services
DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D23-002465
T : 04.67.67.67.95
E : amorel@herault.fr

MONSIEUR FRANCOIS-XAVIER LAUCH
PREFET DE L'HERAULT
PREFECTURE DE L'HERAULT
PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
34062 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le Préfet,

Suite à la réception de votre courrier en date du 17 octobre 2023, concernant la procédure de modification du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Juvignac, vous avez sollicité l'avis du conseil Départemental sur la note de présentation de ce projet.

La présente note expose les travaux réalisés pour conduire à l'abaissement de l'aléa feu de forêt sur le secteur du projet, permettant l'exclusion de la parcelle CW0027 du zonage B1 du PPRIF.

Nous notons que les Obligations Légales de Débroussaillage ont été portées à 100 mètres autour de la parcelle CW0027, ce qui répond notamment au point soulevé dans le courrier transmis par nos services en date du 5 octobre 2023.

De plus, le projet de modification du PPRIF ne présente pas d'impact sur les équipements de DCFI gérés par le Département.

C'est pourquoi, en conclusion, nous émettons un **avis favorable** à cette modification du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Juvignac.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le Président et par Délégation,
Le Directeur du Pôle des Solidarités Territoriales,

Frédéric MEJEAN